

CORRESPONDANCES · 10/01/1997

LR Collorafi

TYPE	DATE	PARTIES
Correspondance	10/01/1997	De Bernard Collorafi et de ses sociétés

FICHE DE SYNTHÈSE

Lettre de Bernard Collorafi à Denis Hennequin · 10 janvier 1997

Aperçu : lettre personnelle de Bernard Collorafi, franchisé McDonald's, à Denis Hennequin, président-directeur général de McDonald's France. Elle fait suite à un entretien tenu en présence d'Isabelle Kuster et conteste le refus de lui attribuer les restaurants d'Antibes Ouest et de Vallauris.

L'essentiel

M. Collorafi expose le préjudice qu'il estime déjà subir : contraint d'ouvrir un restaurant drive près de son établissement du centre commercial Carrefour, décidé par McDonald's pour contrer l'implantation d'un Quick au rond-point Weisweiller, il évalue à 35 % la chute du chiffre d'affaires de son premier restaurant depuis trois mois. Il redoute que l'ouverture de deux restaurants McDonald's supplémentaires ne détourne une part importante de sa clientèle. Se présentant comme franchisé depuis dix ans (18e franchisé et 46e restaurant en France), il dénonce une politique qui avantagerait un autre franchisé et McDonald's elle-même, en joint-venture avec Patrick Gilarski. Il qualifie de « casus belli » le maintien de cette décision et demande instamment à Denis Hennequin de reconsidérer sa position.

Portée

Antérieure au contentieux, cette lettre marque le point de rupture : elle annonce, en des termes explicites, la volonté du franchisé de défendre ses intérêts, préfigurant l'assignation qui suivra.

Fiche établie automatiquement à partir de la transcription du document.

Source : bernardcollorafi.org/pièces/lr_collorafi_10_01_1997/ — Dossier documentaire du procès Bernard Collorafi c/ McDonald's France (Antibes, 1987–2002). Le scan original fait foi.